

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de VEYSSILIEU

Enquête publique portant sur les dispositions du Projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté.

Par arrêté en date du mardi 26 septembre 2017, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur les dispositions du projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté le 11 mai 2017.

A cet effet, Monsieur Bernard COHEN, proviseur retraité, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble en tant que commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie de Veyssilieu pendant trente jours.

Du vendredi 20 octobre 2017 au samedi 18 novembre 2017 inclus,

aux jours et heures habituels d'ouverture au public (le mardi de 15h00 à 18h00, le jeudi de 10h00 à 12h00 et le samedi de 10h00 à 12h00), où chacun pourra prendre connaissance du dossier, et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie de Veyssilieu, 1 place du Village 38460 Veyssilieu ; ou par courriel à enquetep.lu.veyssilieu@orange.fr

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie les :

| | |
|--------------------------|------------------|
| Vendredi 20 octobre 2017 | de 15h00 à 17h00 |
| Jeudi 26 octobre 2017 | de 10h00 à 12h00 |
| Mardi 07 novembre 2017 | de 15h00 à 17h00 |
| Samedi 18 novembre 2017 | de 10h00 à 12h00 |

Son rapport et ses conclusions seront transmis dans un délai de trente jours à l'expiration de l'enquête et seront tenus à disposition du public à la mairie. Les personnes intéressées pourront les consulter pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique et en obtenir communication.

Au terme de l'enquête publique, et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur le Conseil Municipal de la commune de Veyssilieu pourra approuver la mise en compatibilité du PLU avec la déclaration de projet.

Toute information se rapportant à ce projet peut être demandée auprès de Monsieur le Maire de la commune de Veyssilieu.

Cet avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département. Il sera en outre, affiché en mairie, et sur les panneaux municipaux d'information implantés sur le territoire communal (Village, Hameau du Petit Meyzieu, Hameau du Burizay).

Il sera également publié sur une note d'information aux habitants de la commune de Veyssilieu et sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante : <http://www.veyssilieu.fr>.